**TERMES DE REFERENCE POUR LE** **recrutement d’un prestataire charge de l’elaboration d’un schema directeur du systeme d’information au profit de la primature du burkina faso**

* **CONTEXTE ET JUSTIFICATION**

La Primature est la structure qui appuie le Premier Ministre du Burkina Faso dans l’exécution de ses missions. Dans le contexte de dématérialisation des services publics (e-Gouvernance et e-Services publics), la Primature doit être en phase avec ce rapide processus de transformation digitale qui n’épargne aucun segment de la société burkinabè. Aussi, pour plus d’efficacité elle souhaite moderniser son système d’information (SI) et le rendre évolutif. Cela est assuré par la Direction des Services Informatiques (DSI).

La DSI est chargée :

* de l’élaboration et de la mise en œuvre du schéma directeur du Système d’Information des services du Premier Ministre ;
* d’exécuter les tâches d’informatisation des services du Premier Ministre;
* d’assurer l’administration des bases de données des services du Premier Ministre;
* d’assurer la cohérence des systèmes d’information développés conformément au schéma directeur du Système d’Information adopté ;
* d’assurer la sécurité du système informatique ;
* d’assurer la maintenance du matériel informatique ;
* d’assurer les actions de formation du personnel dans le domaine informatique ;
* de mettre à la disposition des services du ministère des modules permettant d’élaborer des statistiques fiables ;
* d’assurer le développement des technologies de l’information et de la communication au sein du ministère.

Pour mener à bien ses missions, la DSI a besoin d’un référentiel qui décrit comment doivent évoluer les systèmes d’information et informatique, mais aussi toutes les ressources en lien (logiciels, matériels…) afin d’atteindre les objectifs stratégiques de la Primature. Pour cela envisage l’élaboration d’un schéma directeur du Système d’Information (SDSI), avec l’appui technique et financier du PNUD, en collaboration avec le Ministère de l’Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale (MENPTD) et  l’Agence nationale de sécurité des systèmes d’information (ANSSI).

* **Objectifs**

L’objectif général de l’étude est de produire un schéma directeur du Système d’Information (SDSI) ) pour la Primature qui soit conforme au guide d’élaboration du schéma directeur du Système d’Information (SDSI) adopté pour l’administration publique burkinabé.

De façon spécifique cette étude devrait permettre :

* de mener une étude du système d’information existant et recenser les besoins des utilisateurs
* de définir les orientations stratégiques qui doivent être assignées au futur système d’information
* de définir les orientations pour la sécurité du futur SI
* de décliner les axes stratégiques en scenarii pour permettre la définition d’une cible optimale ;
* de définir la cible optimale ;
* d’élaborer un plan de transformation digitale tout en précisant les actions prioritaires selon les besoins de la Primature;
* d’élaborer des fiches projets pour chaque projet identifié;
* d’élaborer un plan de conduite du changement ;
* de mettre en œuvre deux projets prioritaires du nouveau SDSI.
* **Résultats attendus**

Les résultats attendus sont déclinés comme suit :

* une étude du système d’information existant est menée et les besoins des utilisateurs sont recensés ;
* les orientations stratégiques qui doivent être assignées au futur système d’information sont définies;
* les axes stratégiques sont déclinés en scenarii pour permettre la définition d’une cible optimale ;
* la cible optimale est définie;
* un plan de transformation digitale avec des actions prioritaires précisées selon les besoins de la Primature est élaboré;
* des fiches projets sont élaborées pour chaque projet identifié;
* un plan de conduite du changement est élaboré ;
* deux projets prioritaires du nouveau SDSI sont mis en œuvre.

**III. Orientations et Méthodologie**

1. **Orientations**

Le domaine de l’étude couvre tous les services centraux de la Primature (excepté les structures rattachées).

Le prestataire (H/F) devra se référer aux référentiels et normes internationaux de bonnes pratiques tels que COBIT, ITIL, la famille ISO 27000, Prince 2, etc. Il devra aussi se référer aux différents référentiels nationaux produits par le Ministère de l’Economie Numérique, des Postes et de la Transformation Digitale (MENPTD) à savoir :

* le guide d’élaboration et de mise en œuvre des SDSI ;
* le guide pratique et templates SDSI ;
* le Référentiel Général d’Interopérabilité (RGI) ;
* le Référentiel de Management de la Qualité (RMQ) ;
* la Stratégie Nationale de Développement de l’Economie Numérique (SN@DEN);
* etc.

Il/Elle devra également se référer aux différents référentiels nationaux produits par l’Agence Nationale de Sécurité à savoir :

* le Référentiel Général de Sécurité des SI du Burkina Faso (RGS-BF) ;
* la Stratégie Nationale de Cyber Sécurité (SNCS) ;
* etc.

Le prestataire (H/F) disposera des documents disponibles dont il/elle aura besoin comme les documents techniques existants et l’organigramme de la Primature.

Une équipe dénommée « ***Comité Schéma directeur du Système d’Information*** » sera mise en place dès le lancement de la consultation et comportera :

* **le** **comité d’orientation et de suivi**: il sera chargé de d’appuyer le groupe de projet et de valider les différents livrables. Il sera composé de vingt (20) personnes. Il sera constitué des agents de la DSI, de quelques représentants des départements et directions et de quelques personnes ressources. Ce comité sera pris en charge par le prestataire pour une durée de vingt (20) jours selon les textes prévus par l’administration publique.
* **le groupe de projet** : équipe de réalisation du prestataire qui s’occupera d’exécuter les différentes prestations du présent TDR.
1. **Méthodologie**

Le prestataire (H/F) devra mener le projet conformément à la méthodologie déclinée dans le guide d’élaboration du SDSI.

Les interviews seront organisées et conduites par les équipes du consultant dans les différents services accompagnés par des membres du comité d’orientation et de suivi qui sera mis en place au sein de la Primature.

Dans le but de permettre la mise en œuvre du SDSI, les informaticiens de la Primature ont besoin d’être formés sur les technologies modernes et bonnes pratiques. Pour ce faire,le prestataire devra assurer les formations suivantes dans les meilleures conditions pour une parfaite maitrise des thèmes par les participants comme suit :

|  |  |
| --- | --- |
| Thème de formation | Nombre de participant |
| une formation certifiante avec examen de certification sur deux norme de la famille ISO 27000; | 05 |
| une formation pratique en réseaux et système; | 05 |
| une formation pratique en développement Android; | 05 |
| une formation pratique en python et Odoo ; | 05 |
| une formation pratique en administration de base de données PostgreSql. | 05 |

NB : les formations et les frais de mission et de déplacement des participants sont à la charge du prestataire selon les textes prévus par l’administration publique.

**IV. Contenu de l’étude**

L’étude s’articulera autour des principales phases ci-dessous :

1. **Analyse et évaluation de l’existant et des besoins**

Cette phase consiste à l’étude détaillée du système d’information actuel de la Primature et le descriptif des ressources réseaux, logicielles, matérielles et humaines disponibles. Elle concerne également le recueil des besoins et des attentes. Une priorité sera accordée à l’analyse fonctionnelle du système actuel, au recueil des besoins des différentes structures, à l’étude technique détaillée du système informatique actuel (architecture, parc informatique, systèmes, applications, sécurité) et à l’évaluation des projets informatiques en cours.

1. **Définitions des orientations stratégiques du futur système**

L’objectif recherché dans cette phase sera de définir les orientations stratégiques qui doivent être assignées au futur système d’information. Les investigations et réflexions à mener pour élaborer ces orientations doivent faire participer les bénéficiaires, les partenaires et les agents de la Primature.

Ces orientations seront complétées par un plan d’action de transition à court terme, dont l’objectif est de recenser les actions concrètes et urgentes à mettre en œuvre pour améliorer le fonctionnement actuel, voir remédier aux dysfonctionnements constatés.

1. **Elaboration du plan d’urbanisation du système futur, aligné sur les stratégies de la Primature**

En partant des besoins, des orientations stratégiques et de la cartographie des processus régissant les Missions de la Primature, élaborer une architecture d’urbanisation du système d’information à même de répondre aux attentes exprimées.

1. **Elaboration et évaluation des scénarii de mise en œuvre**

L’objectif recherché dans cette phase sera de définir les scénarii permettant la mise en œuvre des solutions validées. Les scénarii doivent concerner les axes suivants :

* les architectures techniques (centralisées, réparties, locales) et les composants requis (serveurs de stockage, de virtualisation, les bases de données, les systèmes d’exploitation), etc. ;
* les choix applicatifs (progiciels, applications spécifiques existantes ou nouvelles) ;
* les scénarii d’infrastructures réseaux et de télécommunication adéquats pour chaque type de solution applicative et technique ;
* la sécurité des systèmes d’information.

Les scénarii possibles et réalistes doivent être bien argumentés pour permettre au ministère de choisir les meilleures options. Les arguments doivent notamment porter sur :

* le service rendu par le scénario proposé ;
* la maturité de la solution proposée et la facilité de sa mise en œuvre ;
* les délais et contraintes de mise en place ;
* les budgets d’investissement et de fonctionnement ;
* la combinaison optimale des prestations externes et internes ;
* l’organisation, les compétences et les ressources humaines, les besoins en formation, les mesures d’accompagnement exigées ;
* les risques potentiels du scénario et les moyens de les atténuer, voire les éliminer.
1. **Elaboration du plan de transformation**

Cette phase consistera à approfondir les options retenues par le ministère à l’issue de la phase précédente et à décrire les moyens et le cheminement pour la réalisation du futur système aux multiples plans suivants :

* fonctionnel : la description de l’architecture fonctionnelle en précisant les circuits, les flux d’information, les procédures adoptées, le système des données, les systèmes de traitement et les composantes fonctionnelles du système ;
* technique : la description de l’architecture technique en détaillant les outils et plates-formes de développement, d’exploitation des applications informatiques ainsi que l’infrastructure réseaux et de télécommunications ;
* organisationnel : il s’agit de définir la fonction informatique en précisant les rôles ainsi que les responsabilités respectives informatiques / utilisateurs dans la mise en œuvre du SI ;
* financier : l’estimation détaillée des coûts en terme d’investissements et de fonctionnement ;
* pilotage : le calendrier de réalisation, les délais d’exécution, la planification optimale pour la réalisation et le déploiement des solutions retenues.
* Les travaux de cette phase doivent aboutir aux résultats suivants :
* les plans de mise en œuvre sont définis : ils comportent le portefeuille des projets qui doivent concrétiser la réalisation du système, les sources et plans de financement pluriannuels et les calendriers de mise en œuvre ;
* le plan de conduite du changement devant définir :
* les plans de formation exigés pour les utilisateurs ;
* les plans de communication devant accompagner la réalisation des projets ainsi que l’information et la sensibilisation des acteurs concernés ;
* les autres mesures d’accompagnement à envisager par ces projets structurants ;
* l’organisation de la fonction informatique à même de supporter les projets déclinés et les systèmes réalisés.

**V. Profil du prestataire (H/F)**

En conformité avec les exigences et les tâches indiquées ci-dessus, il a été décidé de confier ce poste à un(e) prestataire exerçant uniquement dans le domaine de l’informatique et disposant d’une expérience avérée dans l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies informatiques et la conduite de projets de transformation digitale. Le prestataire (H/F) devrait avoir déjà réalisé au moins trois (03) marchés similaires d’élaboration de schéma directeur du Système d’Information pour des institutions gouvernementales burkinabè au cours des cinq (05) dernières années.

Le prestataire (H/F) doit mettre en place une équipe d’experts/consultants ayant des expériences approfondies et prouvées.

Le prestataire (H/F) fournira les Curriculum Vitae détaillés de chaque expert désigné. Ces experts doivent avoir les profils requis comme suit :

**Le(la) Chef(fe) de projet**

Le/la Chef(fe) de projet doit posséder au moins un diplôme Universitaire d’au moins Master 2 en Informatique, en Systèmes d’informations ou autre domaine équivalent (BAC+5).

Il/elle doit, entre autres :

* Justifier d’au moins cinq (5) ans d’expériences en matière de gestion des projets informatiques ;
* Posséder une expérience professionnelle spécifique de pilotage d’au moins trois (3) projets similaires (Elaboration des Schémas Directeurs Informatiques) ces cinq (5) dernières années ;
* Etre certifié ITIL, COBIT 5, PMP ou Prince 2.

**Expert en sécurité des SI**

L’expert(e) en Sécurité des SI doit posséder au moins un diplôme d’ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, en sécurité informatique (de préférence), en réseau, télécommunication ou système d’information ou en Technologies de l’Information et de Communication (TIC).

Il/elle doit, entre autres :

* Avoir au moins trois (3) ans d’expérience dans la mise en place et l’implémentation des systèmes de sécurité complexes ;
* Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes, la mise en place d’un système de management de la sécurité.
* avoir une expérience prouvée dans l’élaboration de schémas directeurs ;
* avoir une bonne connaissance des réseaux informatiques
* avoir de solides compétences en sécurité : Méthodes d’évaluation des risques, système de management de la sécurité de l’information (Famille ISO 27000).
* une bonne connaissance des firewalls
* être certifié ITIL.

**Expert(e) en réseaux et systèmes**

Le/la spécialiste en Systèmes, Réseaux et Sécurité doit posséder au moins un diplôme d’ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, réseau, télécommunication ou en Technologies de l’Information et de Communication (TIC).

Il/elle doit, entre autres :

* Avoir au moins cinq (5) ans d’expérience dans la mise en place des réseaux informatiques complexes dans une des administrations internationales ou publiques.
* Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures réseaux complexes ;
* une expérience prouvée dans l’élaboration de schémas directeurs ;
* avoir une bonne connaissance des réseaux : Protocoles de Routage, Commutations LAN, proxy, VPN, PKI, firewall
* avoir une bonne connaissance des systèmes : annuaires LDAP, Active Directory, Systèmes d’exploitation Windows, Unix/linux, etc.
* être certifié ITIL.

**Expert(e) en systèmes d’information**

Le/la spécialiste en Systèmes d’information doit posséder au moins un diplôme d’ingénieur (au moins BAC+5) ou un Master 2 en informatique, ou en Technologies de l’Information et de Communication (TIC) ou en management des systèmes d’information.

Il/elle doit, entre autres :

* Avoir au moins cinq (5) ans d’expérience dans la mise en place des systèmes d’information complexes dans les administrations publiques ou internationales, notamment les systèmes de gestion des processus métier (BPM), ainsi que l’architecture, l’urbanisation et la gouvernance des systèmes d’information etc.
* Avoir réalisé au moins trois (3) missions récentes durant les cinq dernières années, dans la définition des architectures complexes, urbanisation et gouvernance des systèmes d’information.
* Avoir conduit au moins deux (02) projets de développement.
* Avoir une expérience prouvée dans l’élaboration de schémas directeurs ;
* Avoir une expérience professionnelle prouvée et des compétences techniques en Génie logiciel, méthodes agiles, Technologies Web et en base de données etc.
* Etre certifié ITIL

Pour le prestataire (H/F) avoir dans son équipe au moins un consultant certifié TOGAF serait un atout.

**VI. Durée de la Mission et Livrables**

1. **Durée**

Le rapport définitif, prenant en compte tous les commentaires et observations, devra être réalisé et remis dans un délai de soixante (60) jours calendaires incluant la période d’amendement par le comité de validation de la Primature à compter de la date de notification du contrat ou de l’ordre de commencer les prestations.

1. **Livrables :**

Indépendamment des documents intermédiaires qui doivent être produits, tels que les comptes rendus des réunions, les supports de présentations et de communication, les questionnaires, etc…, le Prestataire (H/F) livrera à l’issue de chaque phase au minimum, les rapports contractuels ci-dessous, au format papier et en version électronique :

|  |  |
| --- | --- |
| Phase | Livrables |
| Phase 1 : « Analyse et évaluation de l’existant et des besoins»  | Rapport d’analyse de l’existant et des besoins  |
| Phase 2 : « Définition des orientations stratégiques du futur système»  | Recueil des orientations stratégiques et plan de transmission à court terme. |
|

|  |
| --- |
| Phase 3 : « Elaboration du plan d’urbanisation du futur système »  |

 | Plan d’urbanisation du futur système incluant les normes et standards de gestion préconisés |
| Phase 4 : « Elaboration et évaluation des scenarii de mise en œuvre » | Dossier de choix des différents scénarii |
| Phase 5 : « Elaboration du plan d’alignement stratégique du futur système » | Architecture fonctionnelle et techniqueStructuration informatique adéquatePortefeuille des projets |
| Phase 5 : « Finalisation du schéma directeur du Système d’Information de la Primature » | Schéma directeur du Système d’Information de la Primature (en 3 exemplaires papier + une version sur clé USB)Rapport final de mission  |

Chaque rapport contractuel fourni fera l’objet d’observations à la diligence du comité de validation après remise par le consultant.

* **Le schéma directeur du Système d’Information** réalisé devra être validé lors **d’un atelier organisé et pris en charge par le prestataire.** Il sera livré au format papier en trois exemplaire et en version électronique sur une clé USB. Il reste la propriété exclusive de la Primature.
* Le prestataire devra produire **un rapport de la mission**.

**VII. Critères de sélection**

**Evaluation de la qualification technique**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| **#** | **Critères** | **Score**  |
|  | Expertise dans le domaine de l’informatique et disposant d’une expérience avérée dans l’élaboration et la mise en œuvre de stratégies informatiques et la conduite de projets de transformation digitale | 20 |
|  | Avoir déjà réalisé au moins trois (03) marchés similaires d’élaboration de schéma directeur du Système d’Information pour des institutions gouvernementales burkinabè au cours des cinq (05) dernières années | 30 |
|  | Connaissances avérée des normes et standards, systèmes, architectures, technologies et des tendances en matière de schéma directeur du Système d’Information d’institutions publiques gouvernementales | 35 |
|  | Langue (Français), capacité rédactionnelle, d’analyse et de synthèse | 15 |
|  | **Total** | **100** |

**Evaluation des offres financières**

* Il est à noter que seules les offres financières relatives à des offres techniques ayant obtenu au moins 70/100 du total de points affectés à l’offre technique seront considérés.
* La proposition financière la moins distante recevra une note financière de 100 points.

La formule à utiliser pour le calcul de la note financière sera la suivante :

* Note financière = 100 x prix de l’offre la moins chère/Prix de l’offre considérée.
* Le choix de l’offre économiquement la plus avantageuse résultera d’une pondération de la qualité technique et du prix des offres selon une clé de répartition de 70/30.
* La note globale de l’offre = 70% x note technique + 30 % x note financière.
* L’offre qui se voit attribuer le plus des points par l’addition des points issus de l’offre technique et ceux obtenus à partir de l’offre financière ainsi calculée est déclarée attributaire du marché.

Au cas où aucune des propositions techniques n’aura atteint le score minimum technique, le commanditaire se réserve le droit de négocier et signer un contrat avec le/la soumissionnaire ayant obtenu le score technique le plus élevé.

**IX. Financement**

Cette étude est financée par le PNUD sur budget du Projet Offre 2.0 «  transformation digitale inclusive » .